



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné qu'une demande pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspectrice municipale de la Ville de Causapscal en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil, relativement à une demande, lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le 1 mars 2021, 20 h, à l'Hôtel de ville située au 1, rue Saint-Jacques Nord.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du soussigné à la même adresse avant ladite séance du conseil.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

Concernant le lot 4 810 260 du cadastre officiel du Québec situé au 63, rue Belzile, Causapscal, pour :

- Permettre qu'un bâtiment accessoire empiète dans la marge de recul latérale et arrière qui est de 1,20 m.
 - Permettre qu'un bâtiment accessoire ne respecte pas la distance de 2 mètres avec une construction accessoire.
 - Permettre que les avant-toits ne respectent pas la distance de 0,60 m de toute autre ligne de terrain.
- * séance à huis-clos et virtuelle pour cause du covid-19

Donné à Causapscal, ce douzième jour de février 2021.
Laval Robichaud

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION, ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que Conformément à l'article 503 de la loi sur les Cités et Villes, le rôle général de perception en regard à l'année d'imposition 2021 a été déposé au bureau du soussigné et qu'il y aura envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Causapscal, ce douzième jour de février 2021.

Les édifices municipaux demeurent fermés au public, cependant, il est possible de venir à l'hôtel de ville sur prise de rendez-vous seulement. Contactez-nous par courriel ou par téléphone avant de vous déplacer.

Si vous avez des questions à adresser au conseil municipal, faites-les nous parvenir par courriel au administration@causapscal.quebec, par téléphone au 418-756-3444 ou par la poste afin que le conseil puisse y répondre.



L'unité Domremy est à vendre (tel quel) au montant de 46 100 \$. Si vous voulez plus d'information, contactez la municipalité au 418-756-3444 poste 1320.

Anneau de glace au Parc de la Pointe

Lundi au vendredi : 13h à 19h30

Samedi et Dimanche : 10h à 17h

Règlementation :

- 1) Un maximum de 25 personnes est autorisé à la fois sur la glace.
- 2) La distanciation de 2 mètres doit être respectée en tout temps, à l'exception des bulles familiales.
- 3) Un maximum de 4 personnes à la fois est autorisé à l'intérieur du bloc sanitaire. Pour chausser vos patins, veuillez, s'il vous plait, utiliser les tables extérieures.
- 4) Il est interdit de boire ou de manger en patinant.
- 5) Il est interdit de jouer au hockey

* Veuillez noter que l'ouverture de l'anneau de glace est conditionnelle à la température.



**Dans les
endroits
publics**



**LES ANIMAUX
DOIVENT TOUJOURS
ÊTRE TENUS EN LAISSE**

Bibliothèque municipale maintenant ouverte

Avec un tout nouveau coin jeunesse

Mercredi : 13h00 à 15h30 et 18h à 20h00

Jeudi 18h30 à 20h00

Nouveau dépositaire

**Les chèques de la
chambre de commerce
sont de nouveau
disponibles à Causapsca**



Prêt de raquettes et de ski
de fond disponibles au Parc
de la Pointe
Pour adulte et enfant

Profitons de l'hiver !

Horaire Centre Sportif Gérard Duchaine 2021 Du 14 février au 20 février

Dimanche 14 février	Lundi 15 février	Mardi 16 février	Mercredi 17 février	Jeudi 18 février	Vendredi 19 février	Samedi 20 février
10h30 à 12h00 Pratique libre 13 ans et moins		13h00 à 14h15 École St-Rosaire	Fermé		Fermé	10h30 à 12h00 Pratique libre 13 ans et moins
13h00 à 15h00 Patinage libre	17h30 à 18h45 Pratique libre 13 ans et moins			15h00 à 17h00 Pratique libre		13h00 à 15h00 Pratique libre
15h15 à 16h30 Pratique libre 14 ans et plus	19h00 à 20h30 Pratique libre 14 ans et plus			17h30 à 18h45 Pratique libre 13 ans et moins		15h15 à 16h30 Pratique libre 14 ans et plus
		18h30 à 20h00 Patinage libre adultes		19h00 à 20h30 Pratique libre 14 ans et plus		